

Politique. La Bretagne pèse moins que le Pays de Galles et la Galice.



Romain Pasquier donne une conférence sur « Quels pouvoirs régionaux au Pays de Galles, en Galice et en Bretagne ? », mercredi 6 mars à Loctudy, à 20 h, au centre culturel. | ARCHIVES

Recueilli par Christian GOUEROU. Ouest-France Kemper Publié le 04/03/2019 à 16h26

La comparaison entre les assemblées du Pays de Galles, de Galice et la Région Bretagne montre une différence importante de poids politique entre ces institutions. Le politologue Romain Pasquier analyse l'histoire récente des trois nations.

Entretien

Au-delà de leur propre histoire à l'intérieur d'États-nations eux-mêmes singuliers, a-t-on des pouvoirs régionaux bien différents entre Bretagne, Galice et Pays de Galles ?

C'est un paradoxe : trois régions assez similaires en termes de population, avec des identités, des langues régionales fortes, et au regard du poids des institutions qui les représentent, nous voyons deux catégories. Au Pays de Galles et en Galice, il existe un pouvoir législatif élargi, 19 milliards d'euros de budget à l'assemblée galloise, 9,8 milliards en Galice. De l'autre côté, la Région Bretagne, avec 1,5 milliard d'euros de budget.

Des compétences différentes l'expliquent ?

Oui, nous avons des compétences qui sont prises par l'État en France, alors que le Pays de Galles et la Galice gèrent, par exemple, la santé publique et les hôpitaux, l'enseignement, les universités. Mais, cela entraîne aussi de grandes différences dans le soutien à la langue et à la culture. Pour mémoire, l'assemblée galloise vote un budget de 167 millions de livres, environ un milliard d'euros, pour la promotion de la langue galloise.

Alors que la Région Bretagne a les marges de manœuvre que lui donne l'État. Regardez comment il faut batailler avec le rectorat d'académie ! Nous sommes, depuis trente ans, dans des négociations répétées pour des bouts de ficelles, afin de donner un enseignement bilingue. C'est inimaginable en Galice et au Pays de Galles.